

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 30 Mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023
--

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Étaient présents :** NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

**Était absent :** RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie)

**Secrétaire de séance :** AIGLON Olivier

D/2023-042

**Objet de la délibération :** Modification du nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, relatifs aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le Conseil Municipal.

Ainsi, lors de sa séance du 15 Juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé à 5 membres élus et 5 membres nommés, le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS.

Elle précise que le conseil d'administration du C.C.A.S. comprend en plus du Maire qui en est le Président, au maximum 16 membres soit, en nombre égal : 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal.

Suite à la démission de Chantal RECOLLON, et de Vincent HERY, elle propose de fixer la composition à 4 membres élus et 4 membres nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- de fixer à 8 le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S., étant entendu que 4 seront désignés par le Conseil Municipal et 4 nommés par Madame la Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 6 AVR, 2023

Publication ou notification du : - 6 AVR, 2023

Publication site internet le : - 6 AVR, 2023

Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR, 2023